

Conditions du programme Liaison de carte de fidélité d'Avion Récompenses et Moi

Pour savoir comment Banque Royale du Canada[®] (« RBC ») et Metro Inc.[‡] (« Metro ») recueillent, utilisent et partagent vos renseignements personnels dans le cadre du Programme d'Avion Récompenses et le programme Moi[‡] (le « programme Moi ») lorsque vous demandez pour lier votre Carte RBC admissible à une carte Moi (« Programme Liaison de carte de fidélité »), veuillez consulter la section Collecte et utilisation des renseignements personnels.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

- 1. Reconnaissance et acceptation :** Les présentes conditions énoncent les modalités qui s'appliquent au programme Liaison de carte de fidélité qui vous permet d'accumuler des points Moi supplémentaire sur les achats admissibles lorsque vous payez avec une carte RBC liée à votre carte moi et que vous respectez les exigences minimales d'achat. En liant votre carte RBC à une carte Moi, vous reconnaissez que vous avez reçu, lu et compris toutes les conditions et que vous les acceptez. Les conditions entrent en vigueur au moment où vous cliquez sur le bouton « J'accepte », dans la province ou le territoire dans lequel vous vivez.
- 2. Conditions applicables à tous les clients RBC participants :** Les conditions s'appliquent à tous les clients RBC participants, y compris les utilisateurs autorisés, les titulaires secondaires de carte d'entreprise et les employés titulaires de carte qui pourraient être visés. Le client RBC participant qui lie une carte RBC à une carte Moi a la responsabilité de s'assurer que les utilisateurs autorisés, titulaires secondaires de carte d'entreprise, employés titulaires de carte et titulaires d'une carte Moi visés reçoivent un exemplaire des conditions et des avis se rapportant à l'utilisation des offres Liaison de carte de fidélité.
- 3. Version actuelle des présentes conditions :** Nonobstant tout autre article des conditions de l'offre, l'affichage de la version en vigueur des conditions de l'offre (<https://linkedloyalty.avionrewards.com/moi/linked-loyalty-terms-fr.pdf>) est réputé constituer un avis vous étant donné de ces conditions, lorsqu'un tel avis est requis ou permis aux termes des présentes. Les présentes conditions remplacent toutes les conditions antérieures relatives au programme Liaison de carte de fidélité. Nous pouvons modifier les conditions à tout moment et, le cas échéant, nous vous en aviserons conformément à la loi. (voir la section 10 pour obtenir des renseignements sur les modifications).
- 4. Conditions en sus des conventions existantes :** les conditions s'appliquent au programme Liaison de carte de fidélité et s'ajoutent aux conditions de toute convention de RBC et aux conditions du programme Moi. En cas de contradiction entre (i) les présentes conditions et (ii) les conventions de RBC ou les conditions du programme Moi, les présentes conditions prévaudront dans la mesure nécessaire à la résolution de la contradiction par rapport au programme Liaison de carte de fidélité.

LIEZ VOTRE CARTE RBC À UNE CARTE MOI

5. **Appli Mobile RBC ou RBC Banque en direct requis** : Vous devez être inscrit à l'application mobile RBC, à Banque en direct de RBC Banque Royale ou à Banque en direct à l'entreprise de RBC Banque Royale pour lier votre carte RBC à une carte Moi et pour participer au programme Liaison de carte de fidélité. Les propriétaires d'entreprise ne peuvent pas se connecter au moyen de RBC Express.
6. **Responsabilité de lier la bonne carte Moi** : Il vous incombe d'assurer que les formalités d'inscription et d'adhésion à la carte Moi sont respectées. Vous devez entrer le numéro de carte Moi lorsque vous liez vos cartes RBC. Ni la Banque Royale ni Metro ne seront tenues responsables de quelque erreur de liaison de votre part.
7. **Aucuns frais supplémentaires** : Exception faite i) des frais, taxes et autres coûts énoncés dans vos conventions RBC et ii) des achats effectués au moyen de votre carte RBC. Lorsque vous créez un lien, il n'y a aucun coût supplémentaire

PROGRAMME LIAISON CARTE DE FIDÉLITÉ

8. **Points Moi** : Chaque fois que vous passez votre carte Moi et que vous utilisez votre carte RBC liée pour régler des achats admissibles dans n'importe quel magasin, établissement ou site Web du groupe Metro participant au programme Moi (conformément aux modalités disponibles à l'adresse <https://www.programmemoi.ca/en/program-terms>), vous obtenez 1 point Moi supplémentaire par tranche de 2 \$ dépensé une fois que le seuil de dépense admissible est atteint. Votre panier total doit respecter ou dépasser les montants suivants pour être admissible à des points : un minimum de 60 \$ dans n'importe quel magasin Metro, chez Food Basics ou Super C ; un minimum de 40 \$ dans n'importe quel magasin Jean Coutu ou Brunet ; et un minimum de 20 \$ dans n'importe quelle boutique Première Moisson. Les points Moi ne s'appliquent pas aux taxes ni aux achats suivants : produits du tabac ; billets de loterie ; billets et laissez-passer pour les transports en commun ; cartes-cadeaux et autres cartes prépayées ; timbres ; services postaux ; nettoyage à sec ; location de films et de jeux vidéo ; les éventuels frais de caution et éco-contributions ; Produits SAQ; frais de préparation et de livraison ; dons; ustensiles pour produits prêts à manger; certains produits proposés sur la plateforme du partenaire participant ; produits proposés via les plateformes de réduction du gaspillage alimentaire ; Coffrets cadeaux découverte de parfums ; les objets liés à une campagne de financement; les produits proposés par Western Union et d'autres fournisseurs tiers ; médicaments sur ordonnance; les autres médicaments et autres produits et services liés à la pharmacie ou aux soins de santé selon les lois en vigueur dans chaque province, les taxes, les éco-frais et tout article exclu par Metro à l'avenir ou interdit par la loi. Les

produits exclus peuvent varier d'une province à l'autre et Metro se réserve le droit, à tout moment, d'ajouter ou d'éliminer, à sa discrétion, des articles admissibles aux points. Les points Moi que vous obtenez lorsque vous effectuez un achat ne peuvent pas être échangés sur-le-champ contre ce même achat. Ils peuvent uniquement être échangés contre un achat admissible ultérieur une fois que les points ont été traités et portés à la carte Moi. Veuillez noter que vous n'obtiendrez aucun point Moi pour tout achat effectué au moyen d'une carte RBC liée auprès de tout autre détaillant.

9. **Offres futures** : La Banque Royale et Metro peuvent de temps à autre faire des offres différentes ou supplémentaires dans le cadre du programme Liaison de carte de fidélité. Ces offres peuvent être soumises à des conditions supplémentaires qui seront mises à disposition dans le cadre de chaque offre.
10. **Modifications au programme Liaison de carte de fidélité** : Le programme Liaison de carte de fidélité peut être modifié, annulé ou retiré à tout moment sans que vous en soyez avisé, sauf si la loi l'exige (au moins soixante [60] jours avant l'annulation pour les résidents du Québec) avant un changement que nous considérons comme un élément essentiel du programme Liaison de carte de fidélité ou trente (30) jours avant de faire un ou des changements que nous considérons comme un élément non essentiel du programme Liaison de carte de fidélité, nous vous enverrons, à notre entière discrétion, un avis écrit, rédigé clairement et lisiblement, énonçant la nouvelle ou la modification, la clause telle qu'elle était lue précédemment, et l'entrée en vigueur du changement. L'avis pourrait vous être envoyé par voie électronique. Les modifications apportées au programme Liaison de carte de fidélité pourraient viser i) les critères d'admissibilité pour participer au programme Liaison de carte de fidélité ; ii) les avantages associés à la liaison, y compris le taux de cumul des points ou leur échange et le type de points ; iii) les types de cartes et de comptes admissibles au programme Liaison de carte de fidélité ; iv) les règles relatives au fonctionnement du programme Liaison de carte de fidélité ; v) les règles relatives à la suspension ou à la cessation de votre participation au programme Liaison de carte de fidélité ; vi) les règles relatives aux erreurs dans l'attribution des points et au traitement des plaintes ; et vii) les dispositions relatives à la modification de la totalité des présentes conditions ou de l'une d'elles. Vous pouvez refuser ces modifications et mettre fin à votre participation au programme Liaison de carte de fidélité sans frais, pénalité ou indemnité d'annulation en nous transmettant un avis à cet effet au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur des changements. Vous pouvez en particulier refuser une modification lorsque cette modification accroît vos obligations ou réduit les nôtres.

Nonobstant ce qui précède, vous reconnaissez et convenez que nous pourrions ne pas vous aviser : (i) chaque fois que nous élargissons le programme Liaison de carte de

fidélité pour y ajouter de nouvelles caractéristiques ou en modifier ; (ii) chaque fois que nous élargissons notre programme Liaison de carte de fidélité pour y ajouter de nouvelles cartes ou de nouveaux comptes; (iii) pour apporter des modifications au programme Liaison de carte de fidélité ou aux modalités, telles que celles qui sont purement esthétiques ou organisationnelles (telles que des modifications de la ponctuation, du vocabulaire, de l'ordre des paragraphes, etc.), procédurales ou toute autre modification non substantielle, à condition que ces modifications n'aient pas d'incidence négative sur vos droits, avantages ou obligations en vertu du programme Liaison de carte de fidélité ou des présentes conditions.

11. **Annulation** : Nous, la Banque Royale ou Metro, pouvons, à notre discrétion, dissocier votre carte RBC de votre carte Moi, notamment lorsque vous n'êtes pas admissible au programme Liaison de carte de fidélité ou ne l'êtes plus, ou lorsque l'un de nous soupçonne une activité frauduleuse.
12. **Erreurs de système** : Metro se réserve le droit d'apporter des redressements et de corriger les erreurs concernant vos points Moi, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, notamment si des points ont été accumulés ou crédités par erreur à votre carte Moi ou si vous avez obtenu par erreur des points à un taux supérieur erroné. Si vous n'avez pas reçu les points Moi conformément à une offre à laquelle vous avez participé, veuillez en aviser Metro ou la Banque Royale sans délai, selon le cas, aux coordonnées indiquées. Si vous ne nous informez pas d'une telle erreur ou omission dans les cent vingt (120) jours suivant la date de l'opération, les points Moi ne vous seront pas crédités et la Banque Royale et Metro seront libérées de toutes les réclamations que vous pourriez présenter concernant une telle erreur ou omission.
13. **Deux jours ouvrables avant le traitement de la demande** : nous aurons besoin de deux (2) jours ouvrables à compter du jour où vous soumettez votre demande pour lier ou supprimer le lien entre vos cartes RBC à une carte Moi pour traiter la demande, ou pour modifier automatiquement les numéros de carte RBC ou de carte Moi pour les cartes qui ont déjà été liées et pour lier toute nouvelle carte RBC que vous obtiendrez ultérieurement après avoir lié une carte RBC à une carte Moi. Les achats effectués pendant qu'une demande est traitée pourraient ne pas être admissibles aux offres proposées dans le cadre du programme Liaison de carte de fidélité. Si vous ne recevez pas l'offre après cette période, veuillez-nous en aviser sans délai aux coordonnées indiquées. Nous ne serons en aucun cas responsables des offres auxquelles vous pourriez avoir droit avant que vous ayez informé la Banque Royale ou Metro, selon le cas.

GÉNÉRALITÉS

14. **Vous devez lier toutes vos cartes RBC admissibles** : Lorsque vous participez aux offres Liaison de carte de fidélité en tant que particulier client ou entreprise cliente, votre carte de débit RBC et toutes vos cartes de crédit admissibles sont liées à la même carte Moi. Toute nouvelle carte RBC que vous obtiendrez par la suite sera automatiquement liée à la même carte Moi.
15. **Le programme Avion Récompenses et le programme Moi sont indépendants** : La Banque Royale et Metro continueront d'exploiter indépendamment et respectivement le programme Avion Récompenses et le programme Moi.
16. **Metro n'est pas un mandataire de la Banque Royale** : Metro n'agit pas pour le compte de la Banque Royale. Metro est seule responsable i) des services et des avantages offerts dans le cadre du programme Moi ; ii) de l'administration de ce programme, y compris la manière dont vous pouvez accumuler et échanger des points Moi ; et iii) des conditions du programme Moi.
17. **La Banque Royale n'est pas un mandataire de Metro** : La Banque Royale n'agit pas pour le compte de Metro. La Banque Royale est seule responsable i) des services et des avantages offerts dans le cadre du programme Avion Récompenses ; ii) de l'administration de ce programme, y compris la manière dont vous pouvez accumuler et échanger des points Avion Récompenses ; et iii) des conventions RBC.
18. **Communication avec la Banque Royale ou avec Metro** : Vous pouvez communiquer avec la Banque Royale à tout moment en appelant notre Centre de conseils RBC au 1 800 ROYAL 1-1 (1 800 769 2511). Si vous avez des questions concernant le programme Moi, veuillez communiquer avec le service à la clientèle Moi au 1 866 638 0020. La Banque Royale ou Metro communiquera avec vous au moyen des renseignements figurant à votre dossier.
19. **Utilisation des points Avion** : Les points Avion ne peuvent pas être utilisés pour les rachats dans les enseignes, les magasins, les établissements et les sites Web du groupe Metro participant au programme Moi dans le cadre de la participation au programme Liaison de carte de fidélité.
20. **Utilisation des points Moi** : Les points Moi ne peuvent pas servir à créditer le solde existant d'un compte de dépôt, d'un compte de carte de crédit d'entreprise ou d'un compte de carte de crédit de particulier.

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

21. **Protection des renseignements personnels** : La Banque Royale et Metro, ainsi que leurs employés, agents et prestataires de service respectifs, recueillir, utiliser et partager vos renseignements personnels, qui peuvent comprendre votre numéro de carte Moi et votre statut de compte Moi, ainsi qu'un identificateur unique qui représente la relation entre RBC et Metro aux fins de l'inscription et de l'administration de votre participation

au programme Liaison de carte de fidélité et de la prestation des avantages, des services et récompenses que vous obtenez.

Si vous êtes membre du programme Avion Récompenses, vos renseignements seront également utilisés conformément aux conditions de ce programme ([Conditions d'Avion Récompenses](#)).

La collecte, l'utilisation et le partage de vos données et de vos renseignements personnels entre RBC et Metro lors de la liaison de votre carte RBC à votre carte du programme moi se feront conformément aux conditions du programme moi et de la politique de protection des renseignements personnels de Metro.

Avec votre consentement, RBC et Metro peuvent utiliser et partager des renseignements supplémentaires, notamment : (i) l'utilisation par Metro des renseignements de RBC sur les opérations effectuées par tous les titulaires du compte lié - par exemple, le nom du commerçant, l'emplacement du commerçant, le montant de l'opération, la date de l'opération et le total des achats (« données sur les opérations ») liés à la catégorie de l'épicerie. S'il y a plus d'un titulaire de carte sur les comptes liés, les données sur les opérations divulguées à Metro ne seront pas liées à des titulaires de carte individuels ; et ii) l'utilisation par RBC de renseignements provenant de Metro concernant votre activité liée au programme Liaison de carte de fidélité - par exemple, des renseignements sur l'échange de points, le solde de points, l'utilisation d'autres avantages du programme et la date d'adhésion (« Informations sur le programme Récompenses du partenaire »). Avec votre consentement, nous pouvons également communiquer à Metro des renseignements personnels supplémentaires, tels que votre âge et votre fourchette de revenus (« renseignements personnels supplémentaires »).

RBC et Metro utiliseront ces renseignements pour personnaliser votre expérience en vous présentant des offres, des recommandations et des éléments de marketing sur mesure (« Personnalisation »). Si vous souhaitez refuser la Personnalisation, vous pouvez le faire en ouvrant une session dans le programme Liaison de carte de fidélité sur la page www.avionrewards.com/partnerships/moi-rewards ; ou en ouvrant une session dans votre RBC Banque en direct, en sélectionnant n'importe quelle carte liée, puis en sélectionnant « Lier ou mettre à jour – programme Moi » dans le menu de droite. Une fois que vous aurez accédé à la page Gérer, vous trouverez le bouton d'acceptation ou de refus des expériences enrichies de données. Si vous renoncez au programme, nous n'enverrons plus ces renseignements à Metro aux fins de personnalisation.

22. **Le titulaire de carte Moi peut voir des renseignements sur les opérations** : Veuillez noter que lorsque votre carte RBC est liée à une carte Moi, titulaire de la carte moi pourra consulter certains renseignements sur les opérations, comme la date et le montant de l'achat, les points moi obtenus et la succursale Metro ou les magasins participants où la carte moi a été utilisée lors d'un achat.?
23. **Autres utilisations de vos renseignements personnels** : La Banque Royale et Metro peuvent communiquer avec vous à propos de votre participation au programme Liaison de carte de fidélité, pour faire la promotion des avantages, des services et des récompenses liés à ce programme ou encore pour vous fournir des renseignements à ce sujet.

Vos renseignements personnels peuvent être transmis, stockés ou traités dans des pays ou provinces autres que votre territoire de résidence. Le cas échéant, ils sont régis par les lois de ces territoires et peuvent être divulgués conformément à celles-ci. Nous protégerons vos renseignements personnels au moyen de clauses contractuelles appropriées ou d'autres mesures de protection applicables.

Nous pouvons aussi prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, y compris des décisions de crédit.

24. **Consentement parental** : Lorsqu'un client RBC est âgé de moins de 16 ans (« mineur »), vous déclarez avoir l'autorité parentale ou être son tuteur (au Québec), et consentir à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels de la manière indiquée dans la présente section.
25. **Votre droit d'accéder à vos renseignements personnels** : Vous pouvez consulter en tout temps les renseignements que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Cependant, l'accès pourrait être limité, selon ce que la loi permet ou exige. Vous pouvez en tout temps accéder à vos renseignements, demander de l'information sur notre utilisation du traitement automatisé ou poser des questions sur nos politiques de protection des renseignements personnels, ou nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites dans le paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels » en :
- communiquant avec votre succursale ; ou
 - nous appelant, sans frais, au 1 800 769 2511.
26. **Nos avis de protection des renseignements personnels** : La collecte, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels se fera conformément au contenu de notre Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale (voir [Protection des renseignements et sécurité - RBC](#)), qui fait partie intégrante des présentes conditions.

Pour Metro : vous pouvez accéder à vos renseignements personnels et les corriger en communiquant avec Metro au 1 866 638 0020. Vous pouvez également retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels et renoncer au programme moi au www.programmemoi.ca. Pour en savoir plus sur vos droits et lire la politique complète de protection des renseignements personnels de Metro, allez au www.programmemoi.ca/politique-confidentialite.

DÉFINITIONS

27. « **Carte Moi** » désigne une carte liée à un compte Moi offerte et administrée par Metro dans le cadre du programme Moi, dans le but d'accumuler des points Moi
28. « **Carte de crédit d'entreprise** » désigne toute carte de crédit RBC® Avion® Visa Infinite Affaires∞, RBC® Avion® Visa∞ Affaires, RBC® Visa∞ Affaires, RBC® Visa∞ Affaires Or, Marge de Crédit Visa∞ RBC® pour petite entreprise™ ou Remise en argent Affaires Mastercard∞ RBC® en règle.
29. « **Carte de débit d'entreprise** » désigne une carte-client RBC liée à un compte de dépôt d'entreprise.
30. « **Propriétaire d'entreprise** » désigne un client de la Banque Royale titulaire d'une carte de crédit d'entreprise ou d'une carte de débit RBC liée à un compte de dépôt d'entreprise.
31. « **Compte de dépôt** » désigne tout compte de particulier ou compte d'épargne de particulier, ou tout compte d'entreprise ou compte d'épargne d'entreprise en règle, configuré afin d'acheter des produits et services dans un magasin ou auprès d'un commerçant ayant un terminal de point de vente ou un autre terminal de carte de débit désigné pouvant accepter les paiements par carte de débit.
32. « **Carte RBC liée** » désigne une carte RBC liée à une carte Moi.
33. « **Client RBC participant** », « **client de RBC** » ou « **vous** » désigne tout i) titulaire principal ou codemandeur qui lie toutes ses cartes de crédit admissibles à une carte Moi ; ii) utilisateur autorisé dont la carte de crédit admissible est liée à une carte Moi par l'un ou l'autre titulaire principal du même compte de carte de crédit ; iii) titulaire principal de carte d'entreprise qui lie toutes ses cartes de crédit d'entreprise admissibles à une carte Moi ; iv) titulaire secondaire de carte d'entreprise ou tout employé titulaire de carte dont la carte de crédit d'entreprise est liée à une carte Moi par le titulaire principal de carte d'entreprise associé du même compte de carte de crédit ; ou v) titulaire principal ou cotitulaire d'un compte de dépôt qui lie sa carte de débit RBC à une carte Moi.
34. « **Particulier client** » désigne un client de la Banque Royale qui est titulaire d'une carte de crédit de particulier ou d'un compte de dépôt de particulier.
35. « **Carte de crédit de particulier** » désigne une carte Visa Infinite∞RBC® Avion®, carte Visa Infinite RBC® Avion® Privilège∞, carte Visa Infinite Privilège∞ RBC® Avion® pour

Banque privée, carte Visa RBC® Avion® Platine∞, carte Visa Infinite∞RBC® British Airways, carte Remise en argent Préférence World Elite Mastercard∞ RBC®, carte Visa∞ TauxAvantage® RBC, carte Visa∞ Préférence RBC Récompenses®, carte Visa∞RBC Récompenses+^{MC}, carte Visa‡ RBC® ION^{MC}, carte Visa‡ RBC® ION+^{MC}, carte Visa‡ Or en dollars US RBC®, carte Visa∞ Classique RBC® avec option à taux d'intérêt réduit, carte Visa∞ Platine RBC®, carte Visa∞ Signature® RBC Récompenses®, carte Visa∞ RBC Récompenses® Or, carte Visa∞ classique RBC® pour étudiant, carte Visa∞ Remise en argent RBC®, carte Visa∞ classique RBC®, carte Visa∞ RBC® classique II pour étudiant, carte Visa∞ RBC® Or, WestJet World Elite Mastercard‡ RBC® ou WestJet Mastercard‡ RBC® en règle.

36. « **Magasin Metro ou magasins participants** » désigne magasins de détail participants - Le Programme est disponible dans les enseignes, magasins, établissements et sites Web du groupe Metro (« Enseignes participantes ») ainsi que dans les établissements et sites Web des partenaires participants - Metro peut retirer ou ajouter des enseignes participantes et des partenaires participants. Vous pouvez visiter le site web www.programmemoi.ca pour obtenir la liste complète des enseignes participantes et des partenaires participants.
37. « **Conventions de RBC** » désigne toute convention, autre que les présentes conditions, conclue entre vous et la Banque Royale régissant l'utilisation de votre carte RBC ou de votre compte de dépôt, dans sa version modifiée de temps à autre.
38. « **Carte RBC** » désigne chacune des cartes de débit RBC, des cartes de crédit de particulier, des cartes de débit d'entreprise ou des cartes de crédit d'entreprise, y compris les systèmes de paiement mobiles appartenant à un tiers (portefeuille mobile) pris en charge par la Banque Royale du Canada.
39. « **Carte de débit RBC** » désigne une carte-client RBC liée à un compte de dépôt.
40. « **Programme Liaison de carte de fidélité** » désigne les promotions conjointes offertes par la Banque Royale et Metro aux clients participants de RBC.
41. « **Banque Royale** » désigne la Banque Royale du Canada.
42. « **Metro** » désigne Metro Inc.
43. « **Conditions** » désigne les conditions du programme Liaison de carte de fidélité.
44. « **Nous** » désigne la Banque Royale et Metro.

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

‡ Marque de commerce de Metro Inc.

∞ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

12458